

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1043

18 mai 2011

SOMMAIRE

Cavenor S.à r.l.	50018	Sopal	50022
Centuria Holding Lux 2 S.à r.l.	50021	Square Advertising	50022
F.M.O. Holding S.A.	50022	Steiner und Schmidt Gruppe Investholding S.A.	50026
F.M.O. S.A., SPF	50022	Stoll, Maître-Matelassier, S.à r.l.	50026
FR Barra 10 S.à r.l.	50027	Stone & Luyten S.A.	50025
FR Barra 2 S.à r.l.	50036	Stromberg S.A.	50031
FR Barra 2 S.à r.l.	50031	Stromberg S.A.	50031
FR Barra 3 S.à r.l.	50047	Sumiane	50035
FR Barra 3 S.à r.l.	50041	Swedbank S.A.	50061
FR Barra 4 S.à r.l.	50056	Synerfin	50036
FR Barra 4 S.à r.l.	50051	SZL	50035
KoSa Foreign Investments S.à r.l.	50061	T & C International S.A.	50040
Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	50021	Technologie Outbox CRB Inc., succursale de Luxembourg / Outbox Technology CRB Inc., Luxembourg Branch	50040
Pajom S.A.	50051	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l. ...	50041
Pato S.à r.l.	50055	Telefin S.A.	50047
ProLogis European Finance XII S.à r.l.	50056	Telefin S.A.	50046
Prologis European Holdings XII S.à r.l. ...	50060	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	50045
ProLogis European Holdings XI S.à r.l. ...	50056	Triton II LuxCo 2 S.à r.l.	50046
Prologis International Funding S.A.	50060		
ProLogis Stratosphere LP S.à r.l.	50051		
QE Finance S.à r.l.	50064		
Société Civile Immobilière Rodeux	50045		
Sopal	50020		

Cavenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 43, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 159.123.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am zehnten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jost-Albrecht NIES, Diplom-Ingenieur, geboren am 26.4.1971 in Karlsruhe, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in 43, rue Arthur Herchen, L-1727Luxemburg.

Der Komparent, beschließt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gründen zu wollen, gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen CAVENOR S.à.r.l. (nachstehend die «Gesellschaft») nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Rechten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren und Rechten durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Der Zweck der Gesellschaft besteht weiter in dem Erwerb, der Erschließung, Verwaltung, Bewirtschaftung, Verwertung, dem Marketing, der Trägerschaft und der Veräußerung im Rahmen von Immobilienprojekten oder Teilen von Immobilienprojekten, des Weiteren in der Nutzung, dem Tausch und der Veräußerung auf welche Art auch immer von Immobilien und Immobiliarrechten jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie in jedem anderen Land; Gegenstand der Gesellschaft ist weiter die Durchführung von jedweden geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern sowie hiermit verbundenen Rechten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobiliarund Immobiliargeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland unterhalten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig (125.-) Euro.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung des einzigen Gesellschafters oder der Generalversammlung der Anteilinhaber in Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 14 der Satzung.

Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und des Gewinns der Gesellschaft im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft welche nur einen Inhaber pro Anteil anerkennt. Die gemeinschaftlichen Teilhaber müssen sich bei der Gesellschaft durch eine Person vertreten lassen.

Art. 9. Jedwede Anteilsübertragung seiner Anteile durch den einzigen Gesellschafter ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile eines jeden Gesellschafters übertragbar gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern bilden die Geschäftsführer einen Geschäftsführerrat.

Der Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, die Mitglieder des Geschäftsführerrates werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter welche mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen.

Gegenüber Dritten hat/haben der/die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Der Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung ist Aufgabe des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Geschäftsführerrates.

Gegenüber Dritten hat/haben der/die Geschäftsführer alle Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln um alle Operationen auszuführen und zu genehmigen betreffend die tägliche Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern aus dem Geschäftsführerrat verpflichtet oder durch jede andere Person, die durch den Geschäftsführerrat entsprechend beauftragt wurde.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, kann der Geschäftsführerrat, einen oder mehrere ad hoc Repräsentanten ernennen um spezielle Aufgaben zu erfüllen und muss, die Unterschriftenbefugnis, die Verantwortung dieser Repräsentanten bestimmen, seine/ihre Befugnisse, seine/ihren Lohn (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen Bedingungen seiner/ihrer Tätigkeit.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer unterliegen keiner persönlichen Verantwortung bezüglich der Verpflichtungen welche er/sie im Namen der Gesellschaft eingehen.

Art. 13. Der einzige Gesellschafter übt alle Vollmachten aus welche der Versammlung der Anteilhaber zuerteilt sind.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann jeder Anteilhaber an den gemeinsamen Beschlüssen teilnehmen egal wie viel Anteile er besitzt. Jeder Anteilhaber hat Stimmrechte in Proportion seiner Anteile. Kollektive Beschlüsse können nur gültig gefasst werden wenn sie durch Anteilhaber welche mehr als die Hälfte des Kapitals besitzen gefasst werden.

Beschlüsse um die Satzung der Gesellschaft zu ändern bedürfen jedoch einer Mehrheit von Anteilhabern welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen, unter Berücksichtigung des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten der Gesellschaft erstellt und der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat erstellt ein Inventar, dass den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt.

Jeder Anteilhaber kann dieses Inventar zusammen mit der Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

Art. 16. Die Gewinne der Gesellschaft welche in den jährlichen Konten aufgeführt werden, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen stellen den Nettogewinn dar. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve bis letzere sich auf zehn Prozent beläuft.

Der Restbetrag kann unter dem/den Gesellschaftern verteilt werden, im Verhältnis seines/ihrer Beteiligung in der Gesellschaft.

Art. 17. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, Anteilhaber oder nicht, welche durch die Gesellschafter ernannt werden und welche Ihre Befugnisse und Ihren Lohn festsetzen.

Art. 18. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte wird auf die gesetzlichen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannte Partei hat diese Anteile wie folgt gezeichnet:

1) Anteile Jost-Albrecht NIES,	125
Total:	125

Alle Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter der das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum einzigen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Jost-Albrecht NIES, Diplom-Ingenieur, geboren am 26.4.1971 in Karlsruhe, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in 43, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxemburg

Die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um in allen Bereichen im Namen der Gesellschaft zu handeln unter den Bedingungen der Satzung.

2) Der Gesellschaftssitz ist in 43, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxemburg festgelegt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen vor allen Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: J.-A. Nies et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 147 février 2011. Relation: LAC/2011/7396. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011028554/138.

(110034574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Sopal, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry DURBECQ, Administrateur-Directeur Financier, demeurant au 54, avenue des Grand-Prix, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique;

- Monsieur Paul DANAUX, Administrateur de sociétés, demeurant au 234, rue de L'Infante, B-1410 Waterloo, Belgique, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 07 avril 2011.

Référence de publication: 2011049062/21.

(110055130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Centuria Holding Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.806.

In the year two thousand and eleven on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, registered with the Trade and Companies' Register in Amsterdam under number 34182433,

here represented by Mr. GOFFINET Cédric, residing professionally at 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg, in by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CENTURIA HOLDING B.V., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Centuria Holding Lux 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122806 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 228 on February 22, 2007; and

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred euros (12 500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty- five euros (EUR 25.-) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into Luxembourg Holding 2 S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Luxembourg Holding 2 S.à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CENTURIA HOLDING B.V., une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas ayant son siège social au Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34182433,

ici représenté par Mr. GOFFINET Cédric, demeurant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CENTURIA HOLDING B.V., précitée est le seul actuel associé (l' "Associé Unique") de Centuria Holding Lux 2 S. à r.l. , une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L - 1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122806 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro du 22 février 2007 numéro 228;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en Luxembourg Holding 2 S.à r.l.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Luxembourg Holding 2 S.à r.l."

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goffinet Cédric, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2011. LAC / 2011 / 8872. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028551/79.

(110034913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Sopal, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.213.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049063/10.

(110055133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Square Advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011049064/10.

(110055075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**F.M.O. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. F.M.O. Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.771.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «F.M.O. HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et

des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55771, constitué suivant acte notarié en date du 31 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 du 23 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 12 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 30 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Géneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en F.M.O. S.A., SPF.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «F.M.O. S.A., SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «F.M.O. S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, M. WALTENER, G. BAUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16885. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011028599/165.

(110035149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Stone & Luyten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.801.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2011049067/12.

(110054503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Steiner und Schmidt Gruppe Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.864.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 avril 2011 à 10.00 h

le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;

- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013;

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 1^{er} avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le 07 avril 2011.

STEINER UND SCHMIDT GRUPPE INVESTHOLDING S.A.

Société de gestion de patrimoine familial (SPF)

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011049065/26.

(110055097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Stoll, Maître-Matellassier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.920,14.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 25.072.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales acceptée par la société, datée du 16 décembre 2009, enregistrée à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010, LAC/ 2010/59854 que Madame Nicole BAULER a cédé la totalité des 2.700 (deux mille sept cents) parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée STOLL, MAITRE-MATELASSIER, S.à r.l., avec siège social au 2, rue de la Poudrerie à L-3364 Leudelange à la société à responsabilité limitée STOLL GROUP, avec siège social au 2, rue de la Poudrerie à L-3364 Leudelange, RCS Luxembourg n°B8862, précédemment ETABLISSEMENTS RENE STOLL S.à r.l., et dont la dénomination a été changée en STOLL GROUP par acte du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C n°156 du 14 février 2003.

Suite à cette cession et compte tenu du changement de dénomination de l'associé cessionnaire, les 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de STOLL, MAITRE-MATELASSIER, S.à r.l., appartiennent à la société à responsabilité limitée STOLL GROUP, prédésignée.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011049066/18.

(110054628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

FR Barra 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.165.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.165 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 8, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1400 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on December 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-one United States dollars (USD 229,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand twenty seven United States dollars (USD 20,027.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - four (4.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - four (4.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - four (4.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - four (4.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - four (4.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - four (4.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - four (4.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - four (4.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - four (4.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.165 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de

Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 8 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 (les Statuts). Les Statuts été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 229.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
- quatre (4) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- quatre (4) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- quatre (4) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
- quatre (4) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- quatre (4) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- quatre (4) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
- quatre (4) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- quatre (4) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
- quatre (4) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 1.900.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2909. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028618/215.

(110034934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Stromberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.542.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 novembre 2012:

- Horst SCHNEIDER, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président
- Manette OLSEM, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- Evelyne GUILLAUME, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011049068/15.

(110054562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Stromberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.542.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011049069/10.

(110054570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

FR Barra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.018,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.103.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13- 15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.103 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 2, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1365 (the Articles). The Articles have been amended on August 3, 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 10, 2010 under number 2414.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK- 40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18- 20, L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred nineteen thousand nine hundred ninety- one United States dollars (USD 219,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand eighteen United States dollars (USD 20,018.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety- one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- three (3.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- three (3.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- three (3.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

- three (3.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

- three (3.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- three (3.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - three (3.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - three (3.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - three (3.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt- deuxième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13- 15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.103 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, publié le 2 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 (les Statuts). Les Statuts été modifiés depuis suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, remplaçant de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 2010, numéro 2414.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK- 40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18- 20, rue Edward Steichen L- 2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci- dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 219.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- trois (3) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- trois (3) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- trois (3) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- trois (3) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- trois (3) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- trois (3) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- trois (3) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

- trois (3) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
 - trois (3) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ mille six cents Euros (1.600.EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58951. Reçu soixante- quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028620/221.

(110034783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Sumiane, Société Civile.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 2.894.

Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège, le 24 mars 2011

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à l'adresse suivante: 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette.

Le siège est établi à L-4210 Esch-sur-Alzette 69, rue de la Libération

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011049070/16.

(110054611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

SZL, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.002.

En date du 1^{er} avril 2011, l'assemblée générale a renouvelé, pour l'exercice 2011, le mandat de l'administrateur sortant, Monsieur Salvo Andronico, avec adresse professionnelle à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

A cette même date, le conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Salvo Andronico en tant qu'administrateur-délégué de la société pour l'exercice 2011 et a confirmé le mandat de la société Callens, Pirenne, Theunissen & Co SARL pour la révision des comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SZL

Référence de publication: 2011049072/14.

(110054712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Synerfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.574.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2010

1. La liquidation de la société SYNERFIN est clôturée.

1. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNERFIN

Signatures

Référence de publication: 2011049071/15.

(110054725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

FR Barra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.103.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.103 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 2, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1365 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on December 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the

articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-one United States dollars (USD 229,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand twenty seven United States dollars (USD 20,027.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred and ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- four (4.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- four (4.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- four (4.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

- four (4.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

- four (4.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- four (4.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

- four (4.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),

- four (4.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and

- four (4.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.103 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 (les Statuts). Les Statuts été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- (i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 229.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- " **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027) représenté par:
- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
 - quatre (4) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
 - quatre (4) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
 - quatre (4) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
 - quatre (4) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
 - quatre (4) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
 - quatre (4) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
 - quatre (4) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
 - quatre (4) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
 - quatre (4) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 1.900.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2901. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028622/215.

(110034912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

T & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.183.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 avril 2011

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 7.4.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour T & C INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011049073/16.

(110054741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Technologie Outbox CRB Inc., succursale de Luxembourg / Outbox Technology CRB Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.349.

Les comptes annuels de la société mère Technologie Outbox CRB Inc./ Outbox Technology CRB Inc. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale

Le représentant permanent

Référence de publication: 2011049074/13.

(110054602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 93.266.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011049075/13.

(110054829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

FR Barra 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.018,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.154.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.154 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 8, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1402 (the Articles). The Articles have been amended on August 3, 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 10, 2010 under number 2413.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred nineteen thousand nine hundred ninety-one United States dollars (USD 219,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand eighteen United States dollars (USD 20,018.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- three (3.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- three (3.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- three (3.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

- three (3.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

- three (3.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- three (3.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

- three (3.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),

- three (3.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and

- three (3.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

50043

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately mille six cents Euros (1.600.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt deuxième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.154 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 8 juillet 2010 Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1402 (les Statuts). Les Statuts été modifiés depuis suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, remplaçant de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 2010, numéro 2413.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- (i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 219.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- " **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) représenté par:
- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
 - trois (3) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
 - trois (3) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
 - trois (3) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
 - trois (3) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
 - trois (3) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
 - trois (3) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
 - trois (3) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
 - trois (3) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
 - trois (3) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ mille six cents Euros (1.600.EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58952. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028624/221.

(110034786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Société Civile Immobilière Rodeux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZI Zare ilot ouest bat. MGM.

R.C.S. Luxembourg E 1.100.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Ont comparu:

1. Mr Guy MORHENG, maître menuisier, 80 parts,
demeurant à 4, rue de Lodève à L-5651 Mondorf-les-Bains

2. Menuiserie Guy Morheng s. à r. l. , 20 parts,
demeurant à ZI ZARE ilot ouest à L-4384 Ehlerange

Et à l'instant les associés, dès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris la résolution suivante:

1. Le siège sociale est à ZI ZARE ilot ouest bat. MGM à L-4384 Ehlerange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant ou des gérants.

Signé à Ehlerange en autant d'exemplaires que de parties en cause le 04 avril 2011.

Guy MORHENG / Menuiserie Guy Morheng s. à r. l.

- / Signature

Référence de publication: 2011049061/22.

(110054549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 884.247.079,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 1^{er} Avril 2011 en vertu de deux contrats de cession de parts sociales:

- 33.506 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB – JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 1.359.664 parts sociales D

La société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 a transféré, en date du 05 Avril 2011 en vertu de deux contrats de cession de parts sociales:

- 325.732 parts sociales D de la Société à la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB – JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033;

Soit au total: 1.685.396 parts sociales D

A la suite des cessions décrites ci-dessus:

- la société RBC cees Nominees Limited dont le siège social est situé à GB - JE1 3PB JERSEY, 19-21 Broad Street, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 83756 détient désormais 3.458.517 parts sociales D; et

- la société RBC Trustees (CI) Limited dont le siège social est situé à GB – JE1 1PB JERSEY, La Motte Chambers, St. Helier, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 11033 détient 1.685.396 parts sociales D et 1 part sociale T de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049076/31.

(110054524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Triton II LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 1^{er} avril 2011, toutes les parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- TWO Triton Fund F&F L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands), agissant par son general partner TFF Limited, une société régie par le droit de Jersey ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey JE2 3QA (Channel Islands) («TWO Triton Fund F&F LP») a transféré 625.000 parts sociales de catégorie A à Triton II LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.922 («Triton II LuxCo 1 S.à r.l.»);

- Triton Masterluxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 70.001,06, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 («Triton Masterluxco 2 S.à r.l.») a transféré 625.000 parts sociales de catégorie B à Triton II LuxCo 1 S.à r.l..

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton II LuxCo 1 S.à r.l.	625.000 parts sociales de catégorie A
	625.000 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton II LuxCo 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011049077/27.

(110055100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 10 mars 2011

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 10 mars 2011.

Pour TELEFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2011049079/16.

(110054955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011049080/9.

(110055152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

FR Barra 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.154.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.154 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 8, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1402 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on December 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-one United States dollars (USD 229,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand twenty seven United States dollars (USD 20,027.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- four (4.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- four (4.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- four (4.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

- four (4.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

- four (4.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- four (4.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

- four (4.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),

- four (4.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and

- four (4.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.154 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 8 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1402 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

- (i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 229.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
- quatre (4) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- quatre (4) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- quatre (4) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
- quatre (4) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- quatre (4) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- quatre (4) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
- quatre (4) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- quatre (4) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
- quatre (4) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 1.900.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2902. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028626/215.

(110034914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

ProLogis Stratosphere LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011048840/14.

(110053404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Pajom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 17.583.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.

Bureau comptable et fiscal

BP 41

L-3901 Mondercange

Signature

Référence de publication: 2011048841/14.

(110053416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

FR Barra 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.018,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.106.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of December,
 Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.106 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, published on July 2, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1366 (the Articles). The Articles have been amended on August 3, 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 10, 2010 under number 2414.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and nine United States Dollars (USD 20,009.-) to twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred nineteen thousand nine hundred ninety-one United States dollars (USD 219,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 220,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand eighteen United States dollars (USD 20,018.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - three (3.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - three (3.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - three (3.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - three (3.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - three (3.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - three (3.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - three (3.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - three (3.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - three (3.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand six hundred Euros (1,600.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt deuxième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.106 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1366 (les Statuts). Les Statuts été modifiés depuis suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, remplaçant de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 2010, numéro 2414.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises

au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille neuf dollars américains (USD 20.009) à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 219.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent vingt mille dollars américains (USD 220.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),
- trois (3) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- trois (3) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- trois (3) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
- trois (3) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- trois (3) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- trois (3) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),
- trois (3) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- trois (3) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
- trois (3) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ mille six cents Euros (1.600.EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58953. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028628/221.

(110034791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Pato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.653.

Il résulte de lettres adressées à la société PATO S.à.r.l. en date du 17 mars 2011 que Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg a été démissionné de son poste de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011048842/12.

(110053395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis European Finance XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011048843/14.

(110053387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011048844/14.

(110053383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

FR Barra 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.106.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.106 (the Company). The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 2, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1366 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on December 22, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class B Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class C Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class D Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class E Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class F Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class G Share (as defined in the articles of association of the Company), one (1.-) Class H Share (as defined in the articles of association of the Company) and one (1.-) Class I Share (as defined in the articles of association of the Company), having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine United States dollars (USD 9.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand eighteen United States Dollars (USD 20,018.-) to twenty thousand twenty seven United States Dollars (USD 20,027.-) by way of the issuance of one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, having a par value of United States Dollars (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-) Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.) Class I Share, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) nine United States dollars (USD 9.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-one United States dollars (USD 229,991.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 230,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twenty thousand twenty seven United States dollars (USD 20,027.-) represented by:

- nineteen thousand nine hundred ninety-one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- four (4.-) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - four (4.-) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - four (4.-) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - four (4.-) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - four (4.-) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - four (4.-) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - four (4.-) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - four (4.-) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - four (4.-) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.106 (la Société). La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 juillet 2010 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1366 (les Statuts). Les Statuts été modifiés plusieurs fois et la dernière fois le 22 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les îles Caïmans, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), une

(1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf dollars américains (USD 9) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dix huit dollars américains (USD 20.018) à vingt mille vingt sept dollars américains (USD 20.027) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H et une (1) Part Sociale de Classe I, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté comme suit:

(i) neuf dollars américains (USD 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) deux cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 229.991) sont affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent trente mille dollars américains (USD 230.000) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille vingt-sept dollars américains (USD 20.027) représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- quatre (4) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- quatre (4) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- quatre (4) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- quatre (4) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),

- quatre (4) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- quatre (4) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- quatre (4) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
 - quatre (4) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
 - quatre (4) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I),
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ EUR 1.900.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2903. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028630/215.

(110034915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Prologis European Holdings XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011048845/14.

(110053388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.830.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

1. Le mandat d'Ernst & Young S.A. (R.C.S. Luxembourg B 47771, Adresse: 7, Parc d'Activité Syrdall L - 5365 Munsbach) comme commissaire aux comptes a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2011 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2010.

Le 28 mars 2011.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011048846/16.

(110053458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011048847/10.

(110053030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.750,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.563.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of January.

Before US Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INVISTA B.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at 140, Teleportboulevard, NL-1043 EJ, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 341058670000,

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, with registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100565,

here represented by Gaele Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on January 13, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "KoSa Foreign Investments S.à r.l." (the Company), with registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100563, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°656, of June 26, 2004, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary prenamed, of June 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1417 of July 22, 2009.

II. The Company's share capital is set at one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,835,018,650.00) represented by seventy-three million four hundred thousand seven hundred and forty-six (73,400,746) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The shareholders resolve to reserve any share premium paid on the subscription of any shares of the Company to such shares.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euro (EUR 100,00) to raise it from its present amount of one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1.835.018.650,00) to one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1.835.018.750,00), by creation and issue of four (4) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), together with a total share premium in the amount of one hundred fourteen million five hundred thirty-two thousand three hundred ninety-three Euro and sixtythree cents (EUR 114.532.393,63).

Subscription - Payment

INVISTA B.V., prenamed, resolves to subscribe two (2) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, together with a total share premium in the amount of one hundred thirteen million fifty-seven thousand two hundred sixty-five Euro and eleven cents (EUR 113.057.265,11), and fully pay them up in the total amount of one hundred

thirteen million fifty-seven thousand three hundred fifteen Euro and eleven cents (EUR 113.057.315,11) corresponding to one hundred forty-eight million sixty-eight thousand United States Dollars (USD 148.068.000,00), as per exchange rate USD to EUR as of December 22, 2010 to USD 1,00 for EUR 0,763550, by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable incontestable, payable, and due in the same total amount, held by INVISTA B.V., prenamed, towards the Company (the Receivable 1).

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe two (2) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, together with a total share premium in the amount of one million four hundred seventy-five thousand one hundred twenty-eight Euro and fifty-two cents (EUR 1.475.128,52), and fully pay them up in the total amount of one million four hundred seventy-five thousand one hundred seventy-eight Euro and fifty-two cents (EUR 1.475.178,52) corresponding to one million nine hundred thirty-two thousand United States Dollars (USD 1.932.000,00), as per the exchange rate USD to EUR as of December 22, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,763550 by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable incontestable, payable, and due in the same total amount, held by KoSa Foreign Holdings S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable 2, and together with the Receivable 1, the Receivables).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated January 14, 2011 of INVISTA B.V., prenamed, certified by its management;
- a contribution declaration of INVISTA B.V., attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a balance sheet dated January 14, 2011 of KoSa Foreign Holdings S.à r.l., prenamed, certified by its management;
- a contribution declaration of KoSa Foreign Holdings S.à r.l., attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution

INVISTA B.V., prenamed, and KoSa Foreign Holdings S.à r.l., prenamed, through their proxy holder, declare that:

- they are the respective unrestricted owner of the Receivables and possess the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have consequently not been transferred and no legal or natural person other than their respective holders are entitled to any rights as to the Receivables;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize their conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

The report of the managers of the Company, dated January 13, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above resolutions, articles 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1.835.018.750,00) represented by seventy-three million four hundred thousand seven hundred and fifty (73.400.750) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately six thousand and six hundred Euro (EUR 6.600,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

INVISTA B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais avec siège social au 140, Teleportboulevard, NL-1043 EJ, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 341058670000,

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100565

ici représentée par Gaelle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 13 janvier 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «KoSa Foreign Investments S.à r.l.» (la Société), avec siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100563, établie suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°656 du 26 juin 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, reçu en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1417 du 22 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard huit cent trente-cinq millions dix-huit mille six cent cinquante Euro (EUR 1.835.018.650,00) représenté par soixante-treize millions quatre cent mille sept cent quarante-six (73.400.746) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide que toute prime d'émission émise lors de la souscription de toutes parts sociales de la Société restera liée auxdites parts.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Euro (EUR 100,00) afin de le porter de son montant actuel de un milliard huit cent trente-cinq millions dix-huit mille six cent cinquante Euro (EUR 1.835.018.650,00) à un milliard huit cent trente-cinq millions dix-huit mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.835.018.750,00), par la création et l'émission de quatre (4) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Parts Sociales Nouvelles), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent quatorze millions cinq cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-treize Euro and soixante-trois cents (EUR 114.532.393,63).

Souscription - Libération

INVISTA B.V., susnommée, souscrit deux (2) Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent treize millions cinquante-sept mille deux cent soixante-cinq Euro et onze cents (EUR 113.057.265,11), et les libère intégralement pour un montant total de cent treize millions cinquante-sept mille trois cent quinze Euro et onze cents (EUR 113.057.375,11), correspondant à cent quarante-huit millions soixante-sept mille neuf cent trente-quatre Dollars Américains et cinquante-deux cents (USD 148.067.934,52) selon le taux de change USD/EUR au 22 décembre 2010 à USD 1,00 pour EUR 0,763550, par apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un même montant détenue par INVISTA B.V., précitée, à l'encontre la Société (la Créance 1).

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., susnommée, souscrit deux (2) Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant d'un million quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-huit Euro et cinquante-deux cents (EUR 1.475.128,52), et les libère intégralement pour un montant total d'un million quatre cent soixante-quinze mille cent soixante-dix-huit Euro et cinquante-deux cents (EUR 1.475.178,52), correspondant à un million neuf cent trente-deux mille Dollars Américains (USD 1.932.000,00) selon le taux de change USD/EUR au 22 décembre 2010 à USD 1,00 pour EUR 0,763550, par apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un même montant détenue par KoSa Foreign Holdings S.à r.l., précitée, à l'encontre la Société (la Créance 2, et ensemble avec la Créance 1, les Créances).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 14 janvier 2011 d' INVISTA B.V., susnommée, certifié par sa gérance;
- une déclaration d'apport d' INVISTA B.V., susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Créance 1;
- un bilan au 14 janvier 2011 de KoSa Foreign Holdings S.à r.l., susnommée, certifié par sa gérance;
- une déclaration d'apport de KoSa Foreign Holdings S.à r.l., susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport

INVISTA B.V., susnommée et KoSa Foreign Holdings S.à r.l., susnommée, par leur mandataire, déclarent que:

- elles sont respectivement seules propriétaires sans restriction des Créances et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que les détenteurs des Créances ne détiennent de droit sur les Créances;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances aux fins d'effectuer leur conversion et les rendre effectives partout et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 13 janvier 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite aux décisions ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un milliard huit cent trente-cinq millions dix-huit mille sept cent cinquante Euro (€ 1.835.018.750,00) représenté par soixante-treize millions quatre cent mille sept cent cinquante (73.400.750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ six mille six cents Euro (EUR 6.600,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: EAC/2011/819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011028705/187.

(110034626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

QE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.580.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 30 mars 2011

L'associé unique nomme Monsieur Mehdi Mattheo BUSHEHRI, Avocat, né à Tehran le 24 Mars 1961, résidant au 2A Puerto Sotogrande, Sotogrande, Ribera del Marlin, 6, Cadiz, E 11310 San Roque en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2011.

Référence de publication: 2011047512/14.

(110053296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.
